

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION N°D20240129_23**

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA SAUVEGARDE DE L'ART FRANÇAIS
TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINTE-EUGÉNIE
À BOSC-RENOULT-EN-OUICHE**

Date du Conseil Municipal :	29 janvier 2024	<i>Nombre de conseillers en exercice :</i>	56
Date de convocation :	24 janvier 2024	Nombre de présents :	26
		Nombre de représentés par pouvoir :	6
		Nombre de votants :	32
		Nombre d'absents :	24

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-neuf janvier, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUICHE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Louis MADELON, Maire. Une première convocation a été adressée aux membres de l'assemblée le seize janvier afin de réunir le Conseil Municipal le vingt-trois janvier. En l'absence de quorum lors de cette séance, la réunion a été reportée au vingt-neuf janvier. Conformément à l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal délibère sans condition de quorum.

Présents : ADELINE Jean-Michel, BAERT Olivier, BALMES Marie-Rose, BERTHE Claude, BERTRE Domicé, BLERIOT Damien, BRONCQUART Marcel, CARPENTIER Corinne, DRAPPIER Michèle, DUVOUX Dominique, FAUCHE Gérard, GOULLEY Martine, LEFEBVRE Pascal, LEMONNIER Stéphane, LEVILLAIN Sébastien, LOISEAU Denis, MADELON Jean-Louis, MICHEL John, MONNIER Christelle, MULOT Marie-France, PICCOT Paul, PREYRE Françoise, SAMAIN Viviane, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIAL Sylvie.

Représentés par pouvoir : DORGERE François (à John MICHEL), LAINÉ Christelle (à Pascal LEFEBVRE), PROFIT Jean-François (à Christelle MONNIER), RAFFRAY François (à Michèle DRAPPIER), TAVERNIER Sophie (à Marcel BRONCQUART), THIBOUT Véronique (à Gérard FAUCHE).

Absents et excusés : BACKX Olivier, BASTIEN Nathalie, BEAUVOIS Sophie, BRARD Aurélie, BURDET Blandine, CLUZEAU Sébastien, COURTOUX Thomas, DESNOS François, DOISNEL-MARYE Virginie, DRIEUX Noël, FISCHER Jessica, FUCHÉ Fabienne, GOUPIL Aurore, GUERIN Jennifer, HOARAU Hélène, JOUAN Christèle, LECOMTE Alexis, LEROUGE-HAMELET Nelly, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, PATOUREAUX Laurette, PENAUX Mélanie, PEREIRA Héloïse, PREVOST Jean-Jacques.

Secrétaire de séance : FAUCHE Gérard.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 1111-10 ;
- L'étude de diagnostic relative à l'église Sainte-Eugénie à Bosc-Renoult-en-Ouche réalisée par le cabinet d'architecture du patrimoine Marie CARON, en date du 14 septembre 2022 ;
- La délibération n° D20221213_03 du Conseil Municipal de Mesnil-en-Ouche relative à la demande de subventions pour la restauration du clocher et du pignon Ouest de l'église de Bosc-Renoult-en-Ouche ;

Considérant :

- Que suite à une rencontre du maître d'œuvre en charge du projet de restauration du clocher de l'église Sainte-Eugénie à Bosc-Renoult-en-Ouche et de l'Unité Départementale d'Architecture et du Patrimoine de l'Eure, il a été conseillé à la Commune de demander également une subvention auprès de la Sauvegarde de l'Art Français dans le cadre de ces travaux,

Décide : à l'unanimité (32 voix pour – 0 contre – 0 abstention) :

- De solliciter le soutien financier de la Sauvegarde de l'Art Français dans le cadre du projet de restauration du clocher de l'église Sainte-Eugénie ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.



Pour extrait certifié exact,
Le Maire,

Jean-Louis MADELON